
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

31 Mars 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 : délégation aux personnes handicapées

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente et un Mars, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-
Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD,
Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-
Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD,
Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI,
Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES,
Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Véronique MIQUELLY,
Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY,
Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,
Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL,
Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Martine AMSELEM,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE,
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET,
Michèle RUBIROLA donne procuration à Josette SPORTIELLO

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

DELIBERATION

OBJET : Budget Primitif 2017 : délégation aux personnes handicapées

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions du Département au titre de la délégation aux personnes handicapées pour l'année 2017 comme indiquée dans le rapport,
- d'octroyer à la Maison Départementale des Personnes Handicapées une enveloppe de fonctionnement de 1 100 000 € qui sera imputée au chapitre 65 du budget départemental,
- de donner délégation à la Commission permanente :
 - pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
 - pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisation de programme.

A l'unanimité

Mme DALBIN ne prend pas part au vote

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée